

SECRET MÉDICAL ET PRISE EN CHARGE

La prise en charge des personnes détenues par le personnel pénitentiaire nécessite de plus en plus de compétences. Or au vu de la complexité des profils actuellement incarcérés, la séparation entre les missions médicales et les missions d'encadrement devient de plus en plus floue et nécessite une nouvelle réflexion autour du secret médical.

En Suisse, les métiers du monde carcéral ont fortement évolué ces dernières années. L'exemple le plus parlant est qu'on ne parle plus de « geôliers », « porte-clés » ou « matons » mais d'« agent.e.s de détention », et qu'on les considère – à juste titre – comme l'un des principaux acteurs à la fois de la sécurité de la prison, mais également de la prise en charge des personnes détenues et de leur réinsertion future. L'image du simple ouvreur de portes s'éloigne, en témoigne la formation qu'ils suivent, validée par un brevet fédéral portant sur de nombreuses disciplines : criminologie, droit pénal, sécurité dynamique, procédurale et passive, mises en situation, réflexion sur leurs pratiques, etc. Le tout assorti d'évaluations régulières sur le terrain et d'un encadrement par des coaches de la pratique rompus à la profession. Suivent de nombreuses formations continues, dispensées notamment par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, sur toutes sortes de sujets (culture et religion, personnalités difficiles, personnes détenues avec des problèmes psychiatriques, etc.).

Cette évolution du métier d'agent.e de détention est le reflet de l'évolution du domaine pénitentiaire dans son ensemble ; elle touche d'ailleurs, de la même manière, les autres professions du milieu (personnel administratif, criminologues, surveillants-chefs, directions, etc.). Et si la question des moyens nécessaires à cette évolution mérite d'être posée au vu des nombreuses structures encore sous-dotées ou sous-équipées, l'évolution est palpable. Ce qu'on attend des prisons suisses actuelles diffère fortement de ce que l'on attendait d'elles il y a encore vingt ans et ce changement d'attentes et de perception s'accompagne d'autres évolutions sociétales. Ainsi les personnes détenues bénéficient, de manière justifiée, de davantage de considération et de droits, l'impact négatif de l'incarcération sur elles étant mieux considéré. À titre d'exemple, la thématique du forum national de la détention et de la probation 2023 se demande À quel point le système pénitentiaire est-il (a)social, preuve que la socialisation des personnes détenues est au cœur des préoccupations du milieu pénitentiaire. En bref, les prisons suscitent de plus en plus d'intérêt et les conditions de détention sont inscrites dans une dynamique d'amélioration constante qui, si on peut parfois critiquer sa lenteur, n'en reste pas moins positive.

Cette amélioration de la prise en charge s'accompagne

logiquement d'une évolution de la perception et de l'intervention qui est attendue des professionnel.le.s du monde pénitentiaire envers les personnes détenues. On se soucie bien plus de leur vécu. On individualise leur trajectoire. On essaie de comprendre les causes de leur délinquance et, dans la mesure du possible, de travailler dessus avec la personne. Au quotidien, dans les échanges en détention, on considère la personne détenue comme un être humain quels que soient ses délits. Ainsi, une personne peut avoir commis les crimes les plus abjects, elle restera toujours un être humain qui devra être consolé par un.e agent.e lorsqu'il s'effondrera en pleurs dans sa cellule. Parce qu'elle est l'endroit où le jugement s'est déjà effectué, la prison est un lieu d'où le jugement peut être banni. On y trouve donc des personnes aux trajectoires diverses côtoyant des professionnel.le.s qui essaient de les accompagner vers une réinsertion dans la société pendant un moment bien particulier de leur vie. Et si cette vision reste idéaliste et ne doit pas dissimuler les questions sécuritaires, les bagarres, les insultes et les mises en cellule de réflexion, elle correspond à un objectif vers lequel les prisons suisses tendent.

Toutefois, de manière surprenante, le secret médical vient parfois se placer comme un obstacle à cette évolution.

Si les réalités du terrain varient en Suisse, la règle est que les services médicaux sont des structures indépendantes des services pénitentiaires, en charge de tous les aspects thérapeutiques (somatiques ou psychologiques) liés aux personnes détenues. Toutefois, les moyens souvent insuffisants dont ils disposent conduisent fréquemment le personnel pénitentiaire à devoir suppléer à certaines de leurs fonctions, en raison de leur absence par exemple la nuit ou les weekends. Qu'il s'agisse de distribution de médicaments ou d'interventions de premiers secours, le personnel pénitentiaire est souvent placé dans un entre-deux inconfortable vis-à-vis de détenus dont les problèmes médicaux peuvent survenir à n'importe quel moment et qu'il faut aider immédiatement. Dans de nombreux établissements, les agent.e.s de détention distribuent des médicaments préparés à l'avance par le service médical, dont ils ignorent tout. Impossible par exemple pour un.e agent.e de savoir ce que le détenu prend, d'être sensibilisé.e aux risques qu'il court s'il décide d'avaler l'entier de sa barquette ou s'il confectionne un cocktail avec les pilules de son voisin de cellule. Dans un autre registre, de nombreux.ses agent.e.s ne

